



Novembre 2023

# Information municipale

## **1. Coupe affouagère**

Les inscriptions sont possibles en mairie jusqu'à jeudi 30 novembre inclus. Seuls les habitants de Moissieu sont bénéficiaires d'un lot à couper de 12 stères. Afin de limiter tout abus, un chèque au nom de l'ayant droit sera demandé pour chaque lot réservé. Le tirage des lots sera effectué **dimanche 10 décembre**, de 10h30 à 11h30, en mairie. Le règlement et les mesures de sécurité à respecter seront indiqués au moment du tirage.

Le premier jour de coupe est fixé au **samedi 12 janvier 2024**.

## **2. Dépôt des végétaux**

Afin que la communauté de communes EBER puisse étudier (étude de sol, accès, eaux de ruissellement...) le projet d'installation d'une déchetterie intercommunale sur notre territoire, il est nécessaire de libérer le terrain jusqu'à maintenant dédié au stockage de végétaux réservé aux habitants de Moissieu. Le stock actuel de végétaux devra être enlevé durant les premiers mois de 2024. En conséquence, **le dernier jour de collecte de végétaux est fixé à samedi 2 décembre, de 8h30 à 11h30, et de 13h30 à 16h30. Au-delà de cette date, tous les végétaux devront être déposés aux 2 déchetteries de Beaurepaire et Montseveroux.**

## **3. Limitation de vitesse, route de Bellegarde**

La vitesse excessive constatée de certains véhicules sur la route de Bellegarde, voie intercommunale peu large, longeant des maisons d'habitation, d'une visibilité par endroits réduite, bordée de fossés relativement profonds ne permettant pas le croisement de 2 véhicules en toute sécurité, nous oblige à prendre la décision de

limiter la vitesse à 50 km/heure, sur la portion de route allant de la montée des Murs, jusqu'à la limite des 2 communes de Moissieu et Bellegarde-Poussieu.

Cette limitation de vitesse, réclamée par certains habitants de ces quartiers, devrait permettre de garantir une meilleure sécurité des piétons, et riverains.

La pose de panneaux de limitation de vitesse à 50 km/heure sera effectuée par les services d'EBER dans les prochaines semaines.

#### **4. Eclairage public de la commune**

Depuis le 15 novembre, tout l'éclairage public est équipé de « leds », à l'exception des 3 lampadaires situés aux abords de la salle des fêtes, qui seront remplacés dans les prochaines semaines. Ce nouvel équipement, subventionné pour une large part grâce à notre prestataire Territoire d'Energies 38, permettra à l'avenir de réaliser des économies substantielles de consommation d'électricité. Après la période de Noël, l'éclairage public sera supprimé la nuit de 23 heures à 5 heures sur tout le territoire de la commune, sauf peut-être à le maintenir toute la nuit au cœur du village uniquement.

#### **5. Bienvenue à notre nouvelle secrétaire d'accueil**

Sandie Garcia, employée à mi-temps, assurait l'accueil à la mairie depuis la fin de l'année dernière. Elle a saisi l'opportunité d'un emploi à temps complet dans une mairie située à proximité de son domicile : nous lui souhaitons bonne réussite dans ses nouvelles fonctions.

Depuis début novembre, nous avons le plaisir d'accueillir Tiffany Bumb-Volle. Elle vous accompagnera dans vos démarches qui relèvent de sa compétence (état civil, recensement citoyen, dépôt des dossiers d'urbanisme, gestion de la salle des fêtes, coupe affouagère, et autres tâches diverses...). Nous lui souhaitons la bienvenue à Moissieu.

Pour mémoire, la mairie est ouverte les lundis et mardis de 8h30 à 12h00, et les jeudis et vendredis de 14h00 à 17h30.

#### **6. La salle des fêtes, le plateau sportif, l'aire de jeux**

Il ne vous a pas échappé que les travaux d'aménagement du centre du village sont terminés. Le plateau sportif est régulièrement utilisé, y compris par les enfants de l'école. L'aire de jeu, réservée aux plus petits, devient au fil des mois un lieu de rassemblement des familles et des assistantes maternelles. Pour le confort des accompagnants, une poubelle fixe et 2 bancs seront prochainement installés. Veillons à ce que ces équipements, régulièrement entretenus par Thierry, notre agent communal, soient préservés de toute dégradation.

Plusieurs associations et familles ont déjà bénéficié du confort de la salle des fêtes complètement réaménagée, et apprécié les améliorations réalisées. Il reste bien sûr, quelques aménagements complémentaires qui devraient être effectués en 2024, comme l'installation d'un placard dans le local de rangement, la mise en place d'un four de remise en température et peut-être d'un lave-vaisselle : ces investissements seront inscrits au budget d'investissement 2024.

Lorsque la salle n'est pas utilisée pour des réunions publiques, ou par les associations, les habitants de la commune peuvent la louer aux conditions suivantes (avec l'engagement de respecter le règlement intérieur) :

- Location de toute la salle des fêtes ..... 200 € / week-end
- Location uniquement de l'espace bar ..... 100 € / week-end
- Location possible de vaisselle ..... 50 € / week-end
- Deux cautions : 500 € pour la salle et 150 € pour le nettoyage, sont demandées lors de la remise des clés et l'état des lieux d'entrée. Ces deux chèques sont restitués après l'état des lieux de sortie, et restitution des clés, si aucune dégradation n'est constatée.

## **7. Campagne de stérilisation des chats errants**

Une campagne de stérilisation de chats errants est en cours : en 2023, un total de 14 chats seront capturés et stérilisés, avant d'être remis en liberté sur leur lieu de capture. Une convention sera signée avec l'association UNUM (Mme Van Wallendael) et la clinique vétérinaire l'Arche de Noé de la Côte St André (Dr Rasclard). Pour 2024, la SPA participera financièrement à cette campagne, le reste à charge de la commune étant de 25 à 30 € par animal.

Important : il s'agit de stériliser les chats errants, afin d'éviter leur propagation. En aucun cas, cette campagne s'adresse aux chats domestiques.

Petit rappel à la loi : un décret oblige d'assurer la traçabilité de tous les animaux domestiques (chiens et chats) nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012. À défaut, les propriétaires encourent une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

## **8. Dates à retenir**

Les vœux du maire : vendredi 19 janvier à 18 h 00

Inauguration de la nouvelle salle des fêtes : samedi 23 mars à 11 h 00



# NOUVEAU

## Votre mairie en poche

- Téléchargez dès maintenant, l'application « Politeia France » sur App Store ou Google Play
- Cliquez sur « choisir mes organismes »
- Cliquez sur « suivre des organismes »
- Recherchez et sélectionnez « Moissieu sur Dolon »

